

ARRETE N°242/25

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation
28 ROUTE DE KERSCAO**

Le Maire de la Ville du RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,

Vu la demande de l'entreprise KERLEROUX TP en date du 30 juillet 2025,

Vu l'accord technique de Brest métropole en date 04 avril 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de la pose d'un ouvrage de raccordement trottoir pour le compte d'Eau du Ponant, il y a lieu de réglementer le stationnement **28 route de Kerscao** à Le Relecq-Kerhuon,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville,

ARRETE

ARTICLE 1 – STATIONNEMENT

A compter du mardi 26 août 2025 et jusqu'à achèvement des travaux (durée estimée : **2 jours**), la circulation de tous les véhicules se fera sur demi-chaussée dans l'emprise des travaux au **28 route de Kerscao**.

Un alternat par feu tricolore sera mis en place.

ARTICLE 2 – SIGNALISATION

La signalisation de proximité adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise KERLEROUX TP – Keroudy – 29290 MILIZAC.

ARTICLE 3 – DISPOSITION PARTICULIÈRES

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur l'Agent de Police Municipale, Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie Nationale de Guipavas – Le Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE RELECQ-KERHUON,

25 AOUT 2025

Pour le Maire et par délégation,

Le conseiller municipal délégué aux travaux

**P° le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué**

Patrick PERON **aux travaux,**

Patrick PERON

**Acte rendu exécutoire
après publication ou notification**

le : 25 AOUT 2025

